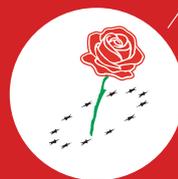
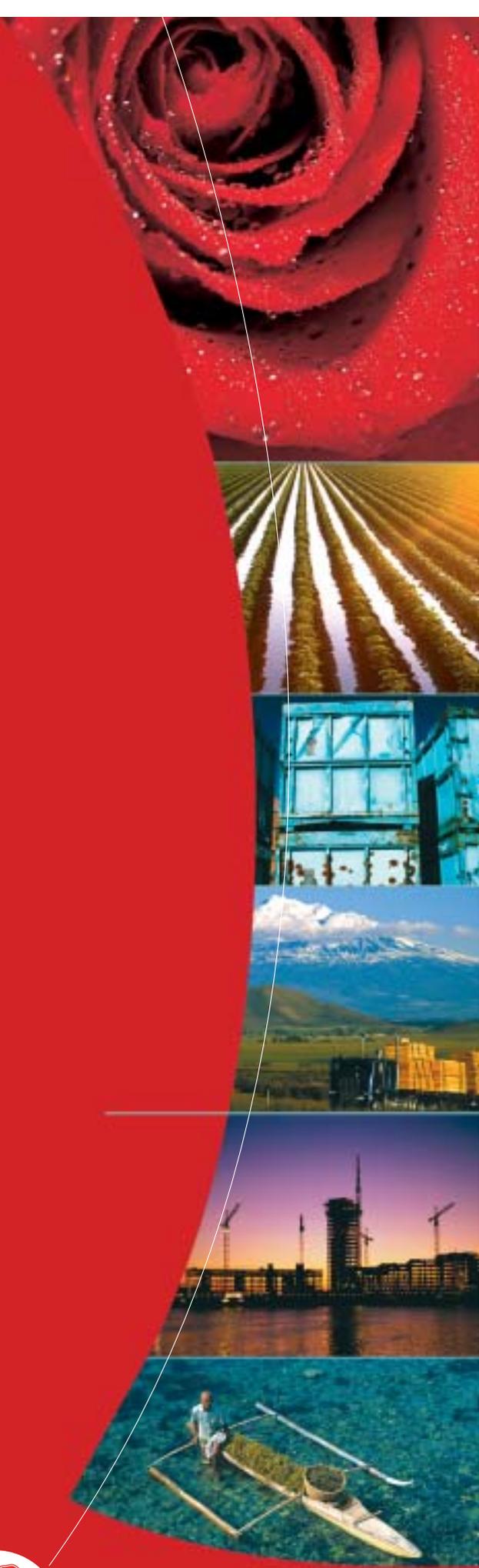


# DE DOHA À CANCUN: une route longue et sinueuse

addendum à la prise de position du Groupe du PSE d'avril 2001 intitulée  
« Vers un nouveau cycle des négociations de l'OMC »



June 2003



DE DOHA À CANGUN:  
UNE ROUTE LONGUE  
ET SINUEUSE





DE DOHA À CANGUN:  
UNE ROUTE LONGUE  
ET SINUEUSE

Voici deux ans, en guise de préparation au Sommet de l'OMC à Doha, le Groupe du PSE a publié **Vers un nouveau cycle des négociations de l'OMC: Démocratie, transparence, développement durable, justice sociale**, un document exigeant une réforme radicale du système commercial mondial. L'avant-propos a clairement exprimé l'urgence de la tâche:

*Nos principales conclusions, détaillées dans ce document, signalent la nécessité d'une nouvelle direction à donner au commerce mondial. L'intérêt suscité et les préoccupations exprimées par l'opinion publique, et la nouvelle détermination des pays en développement au sein de l'OMC - toutes mises en lumière par Seattle - ont transformé de manière irréversible les données du commerce international. L'agenda des spécialistes de l'ouverture des marchés s'est trouvé dépassé par un nouvel "agenda des personnes", dont les demandes principales concernent l'équité et la démocratie dans le système commercial global.*

*Au-delà des limites étroites de la diplomatie commerciale, le nouveau cycle commercial sera, surtout, l'occasion de définir la mondialisation dans le débat qui domine la politique de ce nouveau siècle. La question qui sous-tend le débat est celle-ci: la mondialisation va-t-elle soumettre toutes les valeurs à l'économie, ou le choix démocratique peut-il prévaloir dans une ère d'interdépendance, de règles et d'institutions globales?*

Le Groupe a insisté notamment sur les points suivants:

- Le nouveau cycle de négociations commerciales doit porter sur le développement, ainsi que sur le renforcement du traitement spécial et différencié, en le liant explicitement aux objectifs de l'ONU pour le millénaire, qui visent à réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015;
- Il convient d'engager des négociations sur l'environnement et la sécurité alimentaire;
- Le droit à l'accès aux médicaments dans les pays en développement doivent être clairement affirmés;
- Le rapport entre commerce et droits des travailleurs doit figurer sur l'agenda;
- Les pays en développement doivent rapidement obtenir un bien meilleur accès aux marchés des pays industrialisés, en particulier dans les secteurs essentiels mais fortement protégés comme l'agriculture, tout en garantissant l'accès préférentiel existant pour les pays vulnérables en développement;
- Il convient de renforcer la démocratie et la transparence au sein de l'OMC, ainsi que clarifier les relations de l'OMC avec d'autres organisations et accords internationaux dans un cadre de gouvernance mondiale plus équilibré et plus démocratique.

Parallèlement, le Groupe a insisté sur le fait qu'il soutient un nouveau cycle de négociations commerciales, qu'il croit aux avantages du commerce, qu'il est nécessaire d'établir des règles internationales afin de garantir un commerce équitable et que l'Union européenne porte un intérêt économique capital à l'élargissement des possibilités d'exportation européenne. Le Groupe du PSE considère que le cycle actuel de négociations commerciales est l'occasion de jeter les bases pour de nouveaux emplois et pour une plus grande prospérité en faveur de ses propres citoyens et des citoyens de ses partenaires commerciaux et qu'il est aussi l'occasion de défendre et de promouvoir les normes sociales et environnementales européennes.

Le Groupe se réjouit du rôle capital que l'Union européenne a exercé dans les négociations. Nous partageons l'engagement de M. Lamy, commissaire chargé du commerce, à atteindre un équilibre entre une plus grande ouverture des marchés et une meilleure réglementation et son engagement à faire en sorte que ces négociations constituent, concrètement plutôt que sur le papier, un cycle de négociations sur le développement.

## QU'A-T-ON DÉCIDÉ À DOHA?

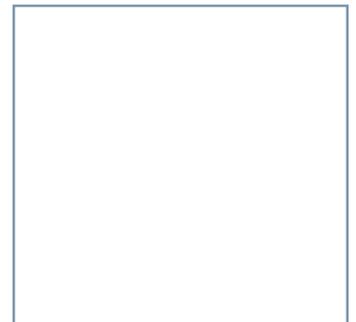
Le Sommet de Doha en novembre 2001 a lancé des négociations dans les secteurs suivants:

- Agriculture
- Services
- Accès aux marchés pour les produits non agricoles
- Règles sur la propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)
- Commerce et environnement
- Mémoire d'accord sur le règlement des différends
- « Questions de mise en œuvre »

En outre:

- En réponse à l'indignation du public à propos du manque d'accès aux médicaments vitaux dans les pays en développement, une décision a été adoptée sur les ADPIC et la santé publique (voir encadré en page 4) et a ainsi affirmé la primauté de la santé publique sur les droits de propriété intellectuelle;
- Principalement sur l'insistance de l'Union européenne, il a été convenu qu'à l'issue du sommet de Cancun, les négociations démarreraient dans les domaines de l'investissement, la concurrence, l'accès aux marchés publics et la facilitation des échanges - désignées comme les « questions de Singapour » - « sur la base d'une décision qui sera prise par consensus explicite à cette session sur les modalités des négociations »;
- L'OMC a donné son accord à un régime transitoire en faveur de l'UE sur les importations de bananes, et l'abandon de ses règles pour permettre la poursuite de l'Accord d'Association UE/ACP.

Enfin, le Sommet de Doha a décidé que les négociations devraient être terminées le 1<sup>er</sup> janvier 2005, et fixé une série d'échéances intermédiaires, à partir de décembre 2001, sur des sujets spécifiques.





## DE DOHA À CANGUN: UNE ROUTE LONGUE ET SINUEUSE

### ADPIC ET SANTÉ PUBLIQUE

*La Déclaration sur les ADPIC et la santé publique représente une belle victoire pour les pays en développement. 2001 a été le théâtre de féroces batailles juridiques et politiques sur les brevets relatifs aux médicaments et leur incidence sur un accès abordable aux médicaments permettant de sauver des vies. L'opinion mondiale s'est mobilisée suite au scandale qui a révélé le décès de dizaines de milliers de personnes de pays pauvres des suites de maladies curables, les brevets détenus par des multinationales du secteur pharmaceutique empêchant ces personnes d'accéder à des médicaments bon marché.*

*Ces batailles ont permis de placer l'accès aux médicaments au rang de question clé de la Conférence ministérielle de l'OMC organisée à Doha en novembre 2001. Cette Conférence a été le point de départ d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. Les pays en développement ont affiché une ténacité qu'on ne leur connaissait pas auparavant afin d'obtenir une Déclaration sur les ADPIC et la santé publique qui affirme la primauté des besoins de santé publique sur les droits de propriété intellectuelle. Cette Déclaration comportait toutefois une lacune dans la mesure où elle prévoyait un engagement à mettre un terme à ses effets fin 2002. Entre-temps, le blocage américain à la conclusion d'un accord n'a pas permis de respecter cette échéance (voir Annexe, partie sur les ADPIC).*

### S'AGIT-IL D'UNE NOUVELLE VOIE?

Dans la foulée immédiate du sommet de Doha, le PSE a estimé que les conclusions de cet événement constituaient une progression importante par rapport à plusieurs priorités que le Groupe a énoncées dans *Vers un nouveau cycle de négociations de l'OMC*:

- L'accord sur les **ADPIC et la santé publique** représente une belle victoire pour les pays en développement et pour tous ceux qui ont fait campagne pour que le système commercial mondial soit plus réceptif aux objectifs plus larges de politique publique;
- Le mandat des nouvelles négociations commerciales (notamment en ce qui concerne les questions clés comme l'agriculture et l'accès aux marchés des produits industriels) a largement reflété les intérêts des pays en développement;
- Le sommet de Doha a convenu que les dites « questions de mise en œuvre », soulevées par les pays en développement et relatives aux déséquilibres et aux injustices des règles commerciales édictées en 1995 lors du précédent cycle de négociations de l'Uruguay, seraient inscrites dans le cadre du cycle de Doha;
- Pour la première fois, l'OMC s'est accordée sur l'engagement de négociations sur le rapport entre règles commerciales et environnement; le champ d'application des négociations est moins vaste que ce que le PSE a demandé, mais compte tenu de la forte opposition qui a été manifestée (essentiellement par un grand nombre de pays en développement), l'accord à négocier a constitué une réelle avancée.

Par contre, sur deux des priorités du Groupe, le sommet de Doha n'a produit aucun résultat:

- Aucune véritable avancée n'a été effectuée dans le domaine du commerce et du travail. De nombreux gouvernements de pays en développement ont opposé une résistance farouche, même aux propositions modestes visant à garantir la reconnaissance des questions sociales et de main d'œuvre dans le cadre du système commercial. Parmi les pays développés, la question n'a pas été suffisamment appuyée pour engranger le moindre progrès.
- Le manque de démocratie et de transparence de l'OMC suscite une forte controverse au sein des membres de l'organisation et a tout juste été évoqué au cours des discussions de Doha.

Par ailleurs, un grand nombre de pays en développement, d'organisations syndicales et d'ONG ont exprimé de sérieuses préoccupations concernant l'engagement visant à entamer des négociations sur les règles en matière d'**investissement** et de **concurrence** à l'issue du sommet de Cancun.

## MAINTIEN DE LA PRESSION APRÈS DOHA

Depuis le lancement du cycle de négociations commerciales de Doha, le Groupe du PSE continue à appuyer les réformes radicales énoncées dans *Vers un nouveau cycle de négociations de l'OMC*.

La direction du Groupe et ses experts en matière de commerce, de développement, d'agriculture, d'environnement, d'affaires sociales, de protection des consommateurs et d'autres questions importantes se réunissent régulièrement avec les représentants de la société civile, des entreprises européennes et des syndicats, des pays en développement, des négociateurs commerciaux de l'Union européenne, des gouvernements des États membres et des parlementaires du monde entier afin de maintenir la pression et de former des alliances.

Sur les questions clés, nous avons organisé des audiences publiques et des séminaires, promu le dialogue via Internet, rencontré régulièrement les Commissaires européens et leur Cabinet, initié des débats au sein du Parlement européen et rallié le soutien du Parlement pour une bonne part de notre programme de réformes. L'annexe de cette mise à jour présente un rapport sur cinq questions (agriculture; AGCS; ADPIC; investissement; démocratie et transparence) auxquelles le Groupe a accordé une attention particulière depuis Doha.





DE DOHA À CANGUN:  
UNE ROUTE LONGUE  
ET SINUEUSE

## LE COMMERCE, LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LE GROUPE DU PSE

*Le Groupe du PSE a poursuivi son travail visant à influencer le programme commercial, dans le cadre limité des pouvoirs officiels du Parlement européen en matière de commerce. Notre impact témoigne de la force d'une campagne vigoureuse – et des rapports solides avec le commissaire européen chargé du commerce, Pascal Lamy, entrepris au départ par notre famille politique, qui a montré son engagement envers la responsabilité parlementaire, au-delà des obligations stipulées dans les traités de l'Union européenne.*

*La pression du Parlement, initiée et menée par le Groupe du PSE, et le soutien de la Commission se reflètent dans de nombreuses initiatives opportunes de l'Union européenne – y compris **Tout sauf les armes** (qui a accordé l'accès exempt de droits et de contingents à toutes les exportations non militaires des pays les moins avancés vers l'Union européenne), l'évaluation de l'impact sur le développement durable et le fait que l'Union européenne a souligné à Doha que la non-ouverture des négociations sur l'environnement et le commerce constituerait pour l'Europe un échec. La dimension parlementaire a obtenu une reconnaissance sans cesse croissante, grâce aux rapports réguliers que le commissaire Lamy et ses fonctionnaires ont adressés à la commission du commerce du Parlement européen, à une forte représentation du Parlement européen dans la délégation de l'Union européenne aux sommets de Seattle, Doha et Cancun et un accroissement soutenu du soutien – au sein de l'Union européenne et dans le monde entier – en faveur de la campagne que le Groupe du PSE a lancée en 1999 en vue d'un forum parlementaire de l'OMC.*

*C'est également la pression persistante des députés européens, menée encore une fois par les membres du Groupe du PSE, qui a finalement attiré l'attention de la **Convention sur l'avenir de l'Europe** sur la nécessité de pallier le déficit démocratique dans l'élaboration de la politique commerciale de l'Union européenne, en attribuant des pouvoirs officiels au Parlement européen pour le lancement et la conclusion d'accords internationaux sur le commerce.*

*Le Groupe du PSE croit fermement que le Parlement européen, qui représente les citoyens de la première puissance commerciale mondiale et qui peut directement entrer en contact avec les négociateurs de l'Union européenne, doit jouer un rôle majeur dans la manière de réformer le commerce mondial et dans le contrôle du respect des promesses.*

## RAPPORT D'ÉVALUATION À MI-PAROURS: LE CYCLE DE DOHA EST-IL PRODUCTIF?

Les décisions prises à Doha par l'OMC (à l'exception partielle de l'accord sur les **ADPIC** et la **santé publique**) se sont limitées à fixer un agenda, des termes de référence et un calendrier. On ne saura si Doha représente une nouvelle voie pour l'OMC qu'en découvrant les résultats produits par les négociations en cours. Ces résultats refléteront-ils une nouvelle réceptivité aux intérêts des pays en développement et aux préoccupations plus larges du public concernant l'impact des règles commerciales en matière d'environnement, de santé, de droits des travailleurs, de services publics et autres?

Jusqu'à présent, les résultats sont décourageants. Plusieurs échéances n'ont abouti à rien. Sur un grand nombre de questions, les membres de l'OMC ne semblent pas près de parvenir à un accord, et les positions de la plupart des puissances industrialisées (et notamment l'Union européenne sur certaines questions) sont loin de proposer un rééquilibrage radical du système au profit des pays en développement, ce que le Groupe du PSE et d'autres ont désigné comme la priorité des priorités de ces négociations.

## OBJECTIFS NON ATTEINTS

LE SOMMET DE DOHA A CONFIE LES OBJECTIFS SUIVANTS AUX MEMBRES DE L'OMC:

### **Traitement spécial et différencié – objectif non atteint**

Le Comité du commerce et du développement de l'OMC a été chargé de dresser le bilan des dispositions relatives au traitement spécial et différencié, d'identifier les dispositions impératives, d'examiner d'autres façons de les renforcer et de présenter au Conseil général d'ici à juillet 2002 des « recommandations claires en vue d'une action ». L'échéance a été reportée à plusieurs reprises, elle n'a jamais été respectée et aucune décision n'a été prise jusqu'à ce jour.

### **Textiles – objectif non atteint**

Le Conseil du commerce des marchandises a été chargé d'approuver des procédures révisées en vue de la mise en œuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements, qui est plus favorable aux intérêts des pays en développement, et de présenter un rapport au Conseil général d'ici à juillet 2002. Aucune solution n'a été trouvée.

### **Déclaration sur les ADPIC et la santé publique – objectif non atteint**

Le Conseil des ADPIC a été chargé de recommander des solutions au Conseil général, au plus tard à la fin de 2002, afin d'étendre les avantages de la Déclaration sur les ADPIC et la santé publique aux membres de l'OMC dont la capacité de fabrication est insuffisante pour qu'ils puissent utiliser efficacement les licences obligatoires. Parmi les 146 membres de l'OMC, 145 sont parvenus à un accord, qui est toutefois bloqué depuis décembre 2002 par les États-Unis.

### **Questions de mise en œuvre en suspens – objectif non atteint**

Les organes pertinents de l'OMC ont été chargés de proposer des recommandations en vue d'une action dans un rapport à présenter au Comité des négociations commerciales, d'ici à décembre 2002, sur le travail qu'ils ont effectué à propos des questions de mise en œuvre pour lesquelles la Déclaration ministérielle n'a pas donné de mandat spécifique. Les pays en développement et les pays développés ne sont pas parvenus à un accord sur la manière de réparer les préjudices que les pays en développement subissent.

### **Modalités pour le commerce des produits agricoles – objectif non atteint**

Le Comité de l'agriculture a été chargé d'approuver, d'ici à mars 2003, les « modalités » (c'est-à-dire les procédures, les termes de référence détaillés et les objectifs) des négociations commerciales sur l'agriculture. Les positions des membres de l'OMC restent extrêmement divergentes.

### **Mémorandum d'accord sur le règlement des différends – objectif non atteint**

Les négociations sur la réforme du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, lancé à Doha, étaient censées se conclure en mai 2003.





## DE DOHA À CANGUN: UNE ROUTE LONGUE ET SINUEUSE

Sur de nombreuses questions, l'Union européenne a joué un rôle capital en proposant des solutions progressives, dans le sens des priorités de Doha. Il convient par exemple de mentionner dans ce contexte les propositions que l'Union européenne a remises à l'OMC en matière de rapport entre l'ADPIC et la biodiversité, d'indications géographiques, d'antidumping et de subventions, de règlement des différends, de marchés publics, de relations avec les accords environnementaux multilatéraux, d'étiquetage vert.

En termes de volume d'échanges concernés, l'une des questions majeures débattues lors des négociations est l'accès aux marchés pour les produits non industriels, à propos duquel la proposition de l'Union européenne inclut des dispositions opportunes destinées à réduire les pics tarifaires et la progressivité des droits de douane, ainsi que des dispositions spéciales et différenciées visant à répondre aux situations des pays en développement et à améliorer en particulier l'accès des pays les moins avancés aux marchés. Toutefois, nous observons les inquiétudes des pays en développement en ce qui concerne les réductions tarifaires que la proposition de l'Union européenne exigerait de la part de ces pays et nous insistons auprès des négociateurs de l'Union européenne pour qu'ils examinent sérieusement les requêtes de pays en développement, qui demandent que la réciprocité ne soit pas totale lorsque de véritables questions de développement sont en jeu. Le Groupe du PSE se félicite que l'Union Européenne soit à la pointe des négociations sur tous ces sujets, et presse ses représentants de poursuivre leurs efforts sans relâche.

Cependant, des questions primordiales restent en suspens. En particulier, l'Union européenne, les États-Unis et d'autres pays développés doivent encore prouver qu'ils sont prêts à tenir leur engagement sur des priorités clés de pays en développement, comme le traitement spécial et différencié et d'autres « questions de mise en œuvre », l'accès aux marchés pour les produits industriels, la mise en œuvre totale de l'accord sur les ADPIC et la santé publique, une révision plus approfondie des ADPIC et, surtout, le commerce des produits agricoles. Pour ce qui est de l'accès aux marchés pour les produits industriels – question essentielle –, reste à savoir si d'autres pays développés, en particulier les États-Unis, sont disposés à faire correspondre la sensibilité de l'Union européenne aux intérêts des pays en développement.

## CANCUN: UN TEST POUR NOS PRIORITÉS

Le cycle de Doha est en jeu. Les rapports des négociateurs et des observateurs laissent penser que les négociations commerciales frôlent la crise. Les pays en développement en particulier estiment que depuis Doha les priorités ont très peu progressé et ont même parfois régressé. D'une manière plus générale, les négociations sur la plupart des questions ont évolué extrêmement lentement, les membres de l'OMC montrant peu de volonté à combler les larges fossés qui les divisent.

### LES NÉGOCIATIONS NE PEUVENT ÉCHOUER

Certains observateurs chevronnés considèrent que les négociations multilatérales dans le cadre de l'OMC et de son prédécesseur, le GATT, ont toujours suivi un modèle similaire, en bougeant peu, jusqu'au dernier moment. Mais cette fois-ci, nous connaissons une complication supplémentaire, à savoir le climat politique international actuel. Un risque existe que les tensions transatlantiques, s'accumulant sur une série de sujets depuis la Présidence Bush, et culminant avec le conflit avec l'Iraq, rendent plus difficile la convergence d'idées au plan commercial. L'engagement des États-Unis envers les institutions et les accords multilatéraux est en outre de plus en plus incertain, et le sujet d'une controverse relative à la politique du pays.

Il semble pour conclure et éviter l'échec du cycle de Doha que l'Union européenne devra prendre toutes ses responsabilités à travers une attitude offensive. En même temps, précisément en raison de l'incertitude de l'engagement des États-Unis envers le multilatéralisme, la réussite du cycle de Doha revêt une importance différente et considérable en matière de politique mondiale. En outre, les circonstances économiques actuelles renforcent la nécessité de cette réussite: la majeure partie des grandes économies du monde connaissent actuellement une faible croissance et une augmentation du chômage. L'issue du cycle de Doha pourrait permettre de faire la différence entre une première reprise et un glissement vers la récession.

### À LA HAUTEUR?

Pour toutes ces raisons, l'Union européenne doit assumer la responsabilité urgente de contribuer à la réussite du cycle de Doha. Néanmoins, d'après les critères politiques que le Groupe du PSE a présentés dans le document *Vers un nouveau cycle des négociations de l'OMC*, la réussite ne dépendra pas simplement de la concrétisation des négociations, puisque c'est la nature du résultat qui comptera. Dès le début, nous avons affirmé que le cycle de Doha est un excellent test de la capacité de la politique démocratique de se montrer à la hauteur de la mondialisation. Nous avons proposé trois moyens d'évaluer la réussite:

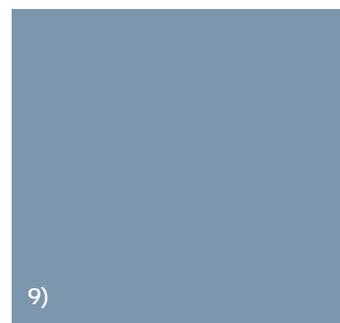
- Les négociations conduiront-elles à une distribution considérablement plus équitable des bénéfices tirés du commerce, en particulier entre le Nord et le Sud?
- Prouveront-elles que le système commercial sert, plutôt qu'il ne subordonne, les aspirations de nos citoyens à un progrès environnemental et social, aux droits de l'homme, à la sécurité alimentaire, à des services publics de qualité, à des normes fondamentales du travail et à une large gamme d'objectifs publics non commerciaux?
- Renforceront-elles la transparence et la responsabilisation de l'OMC, et son intégration dans le système plus vaste de la gouvernance globale ?

**Voici les grandes lignes de la situation, qui devraient influencer et orienter les priorités des négociateurs de l'Union européenne à Cancun.** Cette triple priorité devrait être poursuivie en parallèle avec l'objectif commercial classique, que le Groupe du PSE partage, consistant à promouvoir les débouchés à l'exportation pour les producteurs européens. Nous insistons, cependant, dans ce cadre, sur le respect des circonstances particulières des pays en développement, et de leur stratégie de développement économique et social.

### TESTS ESSENTIELS DE LA RÉUSSITE

Le Groupe du PSE a présenté des positions détaillées sur un certain nombre de questions essentielles dans sa prise de position *Vers un nouveau cycle des négociations de l'OMC* et dans l'annexe de cette mise à jour. Plutôt que de formuler à nouveau ces positions dans le présent document, nous nous limitons à exprimer un message politique clair sur les priorités des négociations de Cancun. Les priorités doivent être doubles: promouvoir les possibilités d'exportation pour les producteurs de l'Union européenne, qui créeront des emplois pour les citoyens de l'Union européenne, et réussir le test des « grandes lignes de la situation » décrit ci-dessus concernant la réforme du système commercial international.

Afin de réussir le test des « grandes lignes de la situation », **il est essentiel** que les négociateurs de l'Union européenne présentent des offres très solides aux pays en développement dans les domaines de l'accès aux marchés pour les produits industriels, du traitement spécial et différencié incluant les questions de mise en oeuvre et, principalement, du commerce des produits agricoles ; qu'ils demandent aux États-Unis et aux autres pays développés de prendre ce même engagement.





## DE DOHA À CANCUN: UNE ROUTE LONGUE ET SINUEUSE

**Il est essentiel** qu'à Cancun, voire avant, l'OMC honore enfin les promesses qu'elle a formulées à Doha sur l'extension des avantages de la déclaration sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique aux pays qui manquent ou sont faiblement dotés d'une industrie pharmaceutique, accord que les États-Unis bloquent depuis décembre 2002.

Lors des négociations de l'AGCS, **il est essentiel** de garantir les droits de chaque membre de l'OMC de réglementer ses services publics. Le Groupe du PSE rappelle que le Parlement européen demande, dans sa résolution du 12 mars 2003, que les pays en développement et les moins avancés ne soient pas contraints à libéraliser les services, en particulier les services publics, que l'accès aux ressources en eau et leur gestion et attribution restent dans le domaine public, que la liberté d'action en matière de politique audiovisuelle obtenue au cycle d'Uruguay soit conservée, que les règles de l'AGCS sur les services culturels ne compromettent pas la diversité culturelle et que le processus de négociations devienne plus transparent, en permettant notamment l'accès total aux documents de négociation de l'Union européenne pour tous les députés européens.

**Il est essentiel** d'adresser un message approprié sur la relation entre les questions commerciales et les questions non commerciales. Cela signifie que les modalités à convenir pour les négociations commerciales sur l'agriculture doivent respecter entièrement la souveraineté des membres de l'OMC lors de l'élaboration de normes alimentaires et doivent prévoir une marge de manœuvre suffisante pour que les autorités publiques puissent promouvoir des biens publics, tels que le développement rural, la protection de l'environnement et le bien-être des animaux. Cela signifie également qu'un net progrès doit apparaître dans le programme sur le commerce et l'environnement lancé à Doha, que le réexamen actuel de l'accord sur les ADPIC (au titre de l'article 71:1) a besoin d'un nouvel élan et doit se concentrer davantage sur le rééquilibrage des droits et des obligations en faveur des pays en développement et qu'il faut sortir de l'impasse concernant le lien entre le commerce et les normes fondamentales du travail ; et que dans le contexte des mouvements transfrontaliers des travailleurs en particulier<sup>1</sup>, il est essentiel d'assurer le respect des normes fondamentales du travail, des lois nationales sur le travail du pays d'accueil et de toute convention collective en vigueur. En ce qui concerne l'Union européenne, le Groupe du PSE se félicite d'avoir aidé la Commission à adopter une position sur cette question qui concilie les possibilités accrues pour les pays en développement avec la sécurité pour les travailleurs de l'Union européenne.

Sur la question des normes du travail, la CISL (Confédération International des Syndicats Libres) continue, depuis Doha, à réaliser un travail extrêmement précieux en identifiant des moyens de développer l'intérêt commun des travailleurs du Nord et du Sud en leur garantissant des droits de base, sans susciter la crainte, au sein des gouvernements des pays en développement, d'un « protectionnisme social ». Les négociateurs de l'OMC devraient mettre à profit le sommet de Cancun pour avancer sur ce sujet et doivent réitérer leur engagement à respecter les normes fondamentales du travail, dans le cadre de la poursuite des efforts visant à atteindre l'objectif de l'Union européenne qui consiste à mettre en place un forum de travail permanent de l'OMC et de l'OIT.

**Il est essentiel** que la mission consistant à renforcer la transparence et la responsabilisation de l'OMC soit à nouveau formellement inscrite dans le programme des négociations. Le Parlement européen a formulé des propositions détaillées sur cette question, qui ont été adoptées à une large majorité, bénéficiant ainsi du soutien de toutes les formations politiques européennes principales (voir Annexe, section sur la Démocratie et la Transparence). Le Parlement exigera que la question de la démocratie dans le système commercial mondial soit traitée avec le sérieux qu'elle mérite, en ce nouveau siècle où la mondialisation représente un défi aux principes mêmes de la démocratie.

<sup>1</sup> «Mode 4, fourniture de services », dans le jargon de l'OMC

### CONSERVER UN OBJECTIF: QUELLES SONT LES PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS?

En revanche, dans le contexte politique et économique que nous avons décrit, le Groupe du PSE n'est pas convaincu qu'il est essentiel que Cancun lance des négociations sur les questions de Singapour, même si les objectifs de l'Union européenne dans de telles négociations sont louables<sup>2</sup>. Étant donné que l'Union européenne elle-même a insisté sur le fait que le cycle de Doha est un cycle de développement, nous proposons ce simple test: poursuivons les négociations sur les questions de Singapour pour lesquelles l'Union européenne a bénéficié d'un large soutien parmi les pays en développement. Mais les négociateurs de l'Union européenne ne devraient pas dépenser un capital politique précieux en amadouant les partenaires réticents pour qu'ils participent à des négociations sur ces questions de Singapour. Au contraire, nous demandons que les négociateurs se concentrent inexorablement sur les trois priorités présentées plus haut, priorités par rapport auxquelles les questions de Singapour sont, au mieux, d'une importance secondaire – et sur la promotion de débouchés à l'exportation pour les producteurs européens.

### L'AGRICULTURE AU CENTRE DE LA QUESTION

Le Groupe du PSE est convaincu que l'agriculture est la clé de la réussite du cycle de Doha. Le secteur agricole emploie plus de 65 % de la main-d'œuvre dans les pays à faibles revenus, y compris la plupart des personnes les plus pauvres du monde. La Banque mondiale estime que la libéralisation mondiale du commerce des produits agricoles permettrait d'accroître les revenus des pays en développement de 150 milliards de dollars et les revenus des pays développés de 100 milliards de dollars. Dès lors, c'est en établissant des règles plus équitables en matière de commerce des produits agricoles que le cycle de Doha peut apporter sa plus grande contribution à la lutte contre la pauvreté dans le monde, à la durabilité et aux exigences des citoyens de l'Union européenne d'une alimentation sûre et d'excellente qualité et d'un environnement rural sain et prospère. *Vers un nouveau cycle des négociations de l'OMC*, et l'annexe à la présente note actualisée, présentent de manière plus détaillée les réformes de l'Accord sur l'agriculture que nous croyons nécessaires.

La volonté de soutenir une ouverture radicale et équilibrée des marchés des produits agricoles et l'abandon des aides à l'exportation par tous les pays développés permettraient à l'Union européenne de se doter d'un énorme pouvoir de négociation. Les gouvernements de l'Union européenne doivent assumer leurs responsabilités (celle de jouer leur rôle dans la réussite du cycle de Doha et celle d'en faire un véritable cycle de développement), en adoptant les décisions nécessaires sur la réforme de la PAC, avant Cancun, afin de donner ce pouvoir à leurs négociateurs, et en renforçant substantiellement la politique communautaire de coopération au développement. En contrepartie les négociateurs européens doivent impérativement obtenir le renforcement des aspects non commerciaux de l'Accord sur l'agriculture, une meilleure protection des indications géographiques, et s'assurer de progrès tangibles et considérables dans les autres domaines essentiels que ce document a soulignés: normes du travail, examen des ADPIC, environnement et sécurité alimentaire, transparence et responsabilisation de l'OMC.

<sup>2</sup> En ce qui concerne la politique de la concurrence, mais pas l'investissement, le Groupe du PSE considère avec une certaine sympathie la position de la Commission, comme nous l'expliquons dans l'annexe.





# ANNEXE: CINQ THÈMES CLÉS DE NÉGOCIATION

## L'AGRICULTURE

Le document *Vers un nouveau cycle de négociations de l'OMC* précisait que « l'objectif numéro un [doit être] d'instaurer des règles qui ne soient pas seulement justes et orientées vers le marché, mais aussi en accord avec la durabilité, la protection de l'environnement, la biodiversité, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, le développement rural, la sécurité et la qualité alimentaires et le bien-être des animaux ».

Pour atteindre ces objectifs, le document soutenait les actions suivantes:

- une réduction drastique, par tous les pays riches, des barrières aux exportations agricoles des pays pauvres.
- une réduction des subventions à l'exportation, et de toutes les formes d'aides à l'exportation, dans le monde entier, menant à leur suppression par tous les pays.
- un équilibre entre les considérations commerciales et non commerciales, reconnaissant le caractère multifonctionnel de l'agriculture et préservant pleinement les objectifs non commerciaux de l'Union européenne et des pays en développement.

### Décisions de Doha

Sur l'agriculture, la Déclaration ministérielle de Doha dit ceci:

*"Nous nous engageons à mener des négociations globales visant à: des améliorations substantielles de l'accès aux marchés; des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif; et des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Nous convenons que le traitement spécial et différencié pour les pays en développement fera partie intégrante de tous les éléments des négociations et sera incorporé dans les Listes de concessions et d'engagements et selon qu'il sera approprié dans les règles et disciplines à négocier, de manière à être effectif d'un point de vue opérationnel et à permettre aux pays en développement de tenir effectivement compte de leurs besoins de développement, y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural. Nous prenons note des considérations autres que d'ordre commercial reflétées dans les propositions de négociation présentées par les Membres et confirmons que les considérations autres que d'ordre commercial seront prises en compte dans les négociations comme il est prévu dans l'Accord sur l'Agriculture..."*

Le verdict du Groupe du PSE: ce mandat reflète extrêmement bien les priorités du Groupe et nous appelons tous les membres de l'OMC à l'honorer dans la lettre comme dans l'esprit.

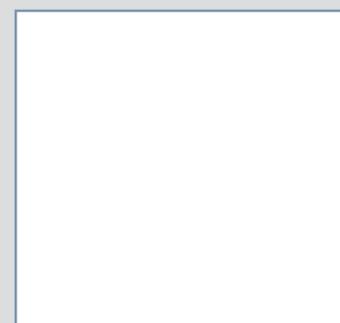
### Activités du Groupe du PSE

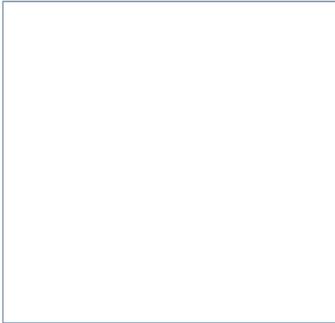
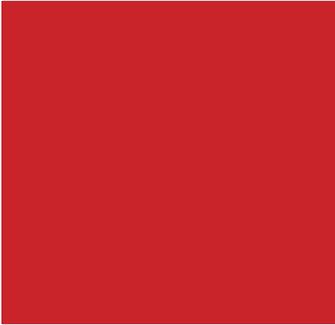
En février 2003, le Groupe du PSE et l'APRODEV, une association d'organisations européennes de développement travaillant de concert avec le Conseil oecuménique des Églises, ont organisé un séminaire afin d'étudier l'ouverture éventuelle du marché agricole, le découplage des subventions agricoles de la production et les méthodes de ciblage des aides agricoles visant à promouvoir le caractère multifonctionnel de l'agriculture. Le séminaire a rassemblé des représentants de la société civile et de gouvernements de pays industrialisés et de pays en développement, des négociateurs commerciaux de l'Union européenne ainsi que des représentants du monde agricole européen.

Ce séminaire a confirmé l'importance dominante de l'agriculture dans les pays en développement, laquelle représente la principale source d'emploi, d'alimentation et de bénéfices à l'exportation. Les participants issus des pays en développement ont unanimement considéré l'agriculture comme la question clé du cycle de Doha. Le séminaire a également reconnu l'importance de l'agriculture au plan culturel, social et environnemental, et la nécessité que les règles du commerce agricole apportent aux gouvernements une autonomie suffisante pour poursuivre une large gamme d'objectifs non-commerciaux tout en se préservant des dangers d'un protectionnisme déguisé.

Une semaine après le séminaire, le Groupe du PSE a également initié un débat au sein du Parlement européen à propos des négociations commerciales de l'OMC dans le domaine de l'agriculture. Se concentrant sur les propositions que le Parlement venait de présenter à l'OMC, le Groupe a déposé une résolution réaffirmant la demande formulée dans *Vers un nouveau cycle des négociations de l'OMC* en vue d'une réforme radicale des règles commerciales en matière d'agriculture.

En dépit d'une vive opposition des autres groupes politiques, le Groupe du PSE a mobilisé une majorité soutenant sa position en faveur du développement, de l'environnement, des consommateurs, du développement rural et du bien-être des animaux.





## OMC: la situation actuelle

La Déclaration ministérielle de Doha a fixé l'échéance du 31 mars 2003 en vue d'un accord sur les « modalités » des négociations commerciales agricoles, définissant dans les détails les objectifs et les méthodologies et engageant les membres de l'OMC à réaliser certains objectifs en matière d'accès aux marchés, etc. Aux mois de janvier et février, Stuart Harbinson, président du groupe de négociation, a présenté des propositions servant de base à un accord<sup>3</sup>.

Toutefois, au 31 mars, les membres étaient encore loin d'un accord. On s'attend à présent à ce qu'aucun accord ne soit conclu avant la Conférence ministérielle de Cancun au mois de septembre. Si les membres de l'OMC n'affichent pas la souplesse requise, le cycle dans son ensemble pourrait être voué à l'échec.

La Commission européenne a critiqué les propositions de Harbinson, les qualifiant de « déséquilibrées au détriment des pays en développement les plus faibles et au profit des pays exportateurs les plus forts ». Le Groupe du PSE fait remarquer que les propositions de Harbinson sur l'ouverture des marchés et la concurrence en matière d'exportations sont plus ambitieuses que celles de l'Union européenne, mais nous estimons que pour améliorer les propositions de Harbinson, les négociateurs de l'Union doivent se concentrer sur les points suivants:

- renforcer la reconnaissance accordée aux questions non commerciales;
- veiller à ce que tous les membres de l'OMC ouvrent plus largement et plus rapidement leurs marchés aux produits des pays en développement et des pays les moins développés qu'aux produits des pays industrialisés;
- s'assurer que toutes les formes d'aide aux exportations, y compris l'aide alimentaire et les crédits à l'exportation (dont abusent certains de nos partenaires commerciaux), soient aussi sévèrement réglementées que les subventions à l'exportation;
- parvenir à un accord selon lequel tous les pays développés garantiront un accès sans droits de douane ni contingents tarifaires à tous les produits des pays les moins développés, un accès déjà offert par l'Union européenne;
- renforcer encore les dispositions spéciales à l'intention des pays en développement, notamment les pays les moins développés et d'autres groupes particulièrement vulnérables;
- mieux protéger les indications géographiques pour les productions agricoles (cf. section sur les ADPIC).

Nous insistons sur le fait que les marchés des pays développés doivent davantage s'ouvrir à toutes les exportations agricoles de tous les pays en développement, afin que l'ensemble des agriculteurs de ces pays puissent mieux participer aux échanges mondiaux. Les intérêts des producteurs et consommateurs de l'Union, tout comme ceux des pays pauvres, ne consistent pas à résister au changement, mais à instaurer des dispositifs de régulation de la production et des échanges ayant pour effet d'aider un développement équilibré et durable, s'appuyant partout dans le monde sur une agriculture multifonctionnelle qui respecte la qualité, l'environnement, l'emploi et l'équilibre des territoires.

<sup>3</sup> Les propositions de Harbinson sont disponibles à l'adresse suivante:  
[http://www.wto.org/french/tratop\\_f/agric\\_f/negoti\\_mod2stdraft\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/negoti_mod2stdraft_f.htm)

## AGCS

*Le document **Vers un nouveau cycle de négociations de l'OMC**, notant qu'un nouveau démantèlement des barrières au commerce des services pourrait engendrer une forte augmentation des échanges et des investissements, a demandé une élévation constante des niveaux d'accès au marché, tout en respectant les objectifs des politiques nationales et tout en reconnaissant les différents niveaux de développement des membres de l'OMC. Le document a insisté sur des engagements détaillés et contraignants, comprenant des mesures de renforcement des capacités et des modifications de l'accord AGCS, pour encourager une augmentation rapide et substantielle des exportations des pays en développement. En même temps, le document a souligné l'importance d'assurer que les règles AGCS ne violent pas la souveraineté nationale sur la réglementation des services publics et, d'une façon plus globale, des services d'intérêt général, demandant la clarification des dispositions de l'accord AGCS qui sont susceptibles de jeter le doute sur le droit de réglementer.*

### Décisions de Doha

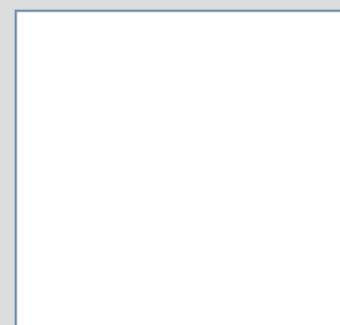
La déclaration ministérielle dit ceci:

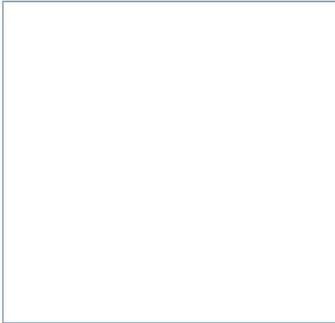
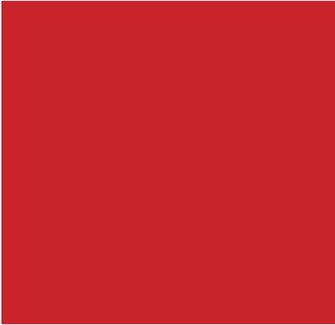
"Les négociations sur le commerce des services seront menées en vue de promouvoir la croissance économique de tous les partenaires commerciaux et le développement des pays en développement et des pays les moins avancés... Les participants présenteront des demandes initiales d'engagements spécifiques d'ici au 30 juin 2002 et des offres initiales d'ici au 31 mars 2003."

### Activités du Groupe du PSE

Le Groupe du PSE a pris l'initiative de proposer une audition à la Commission de l'Industrie et du Commerce du Parlement européen, tenue en novembre 2002, sur les négociations de l'AGCS. Suivant l'avis du Groupe du PSE, le séminaire a considéré tant les intérêts des exportateurs de l'UE, - reconnaissant que l'UE est le premier exportateur mondial de services - que les préoccupations des pays en développement, et dans la société civile européenne, au sujet de la menace possible de l'AGCS sur le développement durable dans le Sud et le droit de réglementer, notamment les services publics, dans le Nord. Et en mars 2003, encore sur l'initiative du Groupe du PSE, le Parlement européen a tenu un débat et a présenté une résolution dont les points principaux concernaient:

- Une reconnaissance de la contribution potentielle au progrès économique de l'ouverture des marchés;
- L'insistance sur le maintien et la clarification du droit des gouvernements de réglementer des services;
- L'insistance que l'UE abandonne l'objectif d'une ouverture du marché dans les pays en développement dans les secteurs pour lesquels le gouvernement concerné a des objections fondées sur des considérations de développement;
- La reconnaissance que certains secteurs de services, tels que l'eau et les conditions sanitaires, ont un statut spécial dans les pays en développement et les moins avancés, avec une incidence directe et importante sur la vie quotidienne des personnes, et requièrent donc un traitement spécial;
- Un appel pour que soit poursuivie dans l'AGCS la possibilité d'un règlement conçu pour préserver et promouvoir la diversité culturelle;
- Un appel à une plus grande ouverture et un examen plus minutieux par le Parlement des négociations de l'AGCS.





En réponse à une proposition du Groupe du PSE, la Commission de l'Industrie et du Commerce du PE a accepté de tenir une autre mini-audition en juin 2003 sur la prestation de services, incluant les mouvements transfrontaliers des travailleurs, connu dans le jargon comme "mode IV de l'AGCS", qui émerge comme l'une des questions clés des négociations de l'AGCS. Un certain nombre de pays en développement, pour qui les transferts sont une source très importante de devises, ont un intérêt substantiel à une plus grande liberté de circulation des travailleurs, tandis que les syndicats et les représentants de la société civile attirent l'attention sur la nécessité d'assurer que les conditions de marché du travail et les droits de l'homme dans les pays d'accueil soient entièrement respectés.

### **OMC: la situation actuelle**

Certains membres de l'OMC ont soumis en juin 2002 des demandes aux autres membres pour l'ouverture des marchés et, avant mars 2003 (ou peu après) présenté leurs offres initiales d'ouverture des marchés. Le processus a fait l'objet de polémiques intenses au sein de l'UE, les parlementaires et les représentants de la société civile exprimant de vives inquiétudes sur le secret maintenu autour de la procédure d'offre-demande, et sur l'impact possible de l'AGCS sur la liberté des gouvernements de réglementer les services. De manière plus spectaculaire, certaines critiques ont fait valoir que l'AGCS est dans la pratique un moyen de pression pour la privatisation et la déréglementation des services, et ont attiré l'attention sur l'impact négatif de certaines privatisations sur le coût et l'accessibilité des services essentiels – comprenant l'approvisionnement en eau, la santé et l'enseignement - dans les pays en développement notamment.

En réponse, la Commission européenne a fait valoir avec force que ces craintes sont mal fondées. Le Commissaire Lamy a attiré l'attention sur le fait que l'offre de l'UE préserve entièrement les services publics européens et notamment la santé et les services sociaux, l'enseignement et les services audiovisuels, où l'UE ne fait aucune offre. Pour ce qui concerne la préoccupation au sujet de la transparence, l'UE est l'un des premiers membres de l'OMC à publier le texte intégral de ses offres initiales sur l'AGCS. La Commission a également fait valoir que ses offres sont nettement orientées vers une acceptation des demandes des pays en développement, notamment pour l'amélioration des conditions de l'accès à l'UE des travailleurs étrangers pour la fourniture de services.

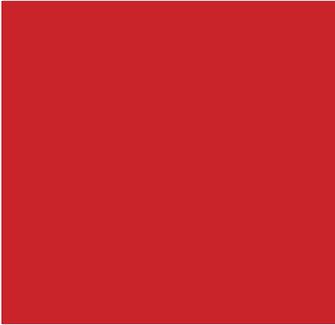
## ADPIC

*Dans Vers un nouveau cycle de négociations de l'OMC, on avance que l'accord sur les ADPIC de l'OMC, qui définit des normes mondiales minimales en matière de protection de la propriété intellectuelle, pourrait entraver le développement économique des pays les plus pauvres. Le document exige une révision en profondeur de l'accord.*

### Les décisions de Doha

- Suite à la Décision sur les ADPIC et la santé publique (voir le document principal), le Conseil ADPIC a été chargé de trouver, d'ici décembre 2002, une solution expéditive pour élargir les bénéfices de la Décision aux pays sans capacité de fabrication suffisante, se heurtant donc à des difficultés pour utiliser efficacement les licences obligatoires;
- Négocier, d'ici le sommet de Cancun, un système de protection **des indications géographiques d'origine (IG)** pour les vins et les spiritueux;
- Étudier **l'extension de ce système de protection d'IG à d'autres produits** et soumettre des recommandations d'ici la fin 2002;
- Poursuivre l'évaluation de la mise en oeuvre des ADPIC et des règles sur **le brevetage de matériel génétique**;
- Intégrer à ces évaluations l'examen de la relation entre l'accord sur les ADPIC et **la Convention sur la diversité biologique**, la protection **des savoirs traditionnels et du folklore** et autres nouveaux faits soulevés par les membres;
- Les organes de l'OMC devraient être guidés dans leur travail par les principes et objectifs énoncés dans les articles 7 et 8 de l'accord sur les ADPIC et prendre pleinement compte de la dimension « développement ».





## Activités du Groupe du PSE

A la lumière des difficultés persistantes au sein de l'OMC pour conclure un accord sur les règles pour étendre les bénéfices des ADPIC et de la décision sur la santé publique aux pays ayant peu de production pharmaceutique nationale, le Groupe du PSE a travaillé étroitement depuis le sommet Doha avec les représentants de pays en développement, *Médecins sans Frontières* et d'autres ONG pour recommander vivement la mise en oeuvre intégrale de la décision de Doha. La position du Groupe du PSE est exposée dans un communiqué de presse de décembre 2002:

*« L'accord ne doit pas être limité seulement aux maladies contagieuses - encore moins seulement au VIH/SIDA, à la tuberculose et à la malaria. Les maladies cardiovasculaires par exemple, sont la cause principale de décès dans le monde. La solution doit couvrir toutes les maladies. L'accord ne doit pas être restreint aux médicaments: il doit également couvrir les appareils médicaux et les vaccins. La solution doit profiter à tous les pays en développement. Et la solution doit être permanente, durable et économiquement viable. Les sauvegardes contre les abus ne doivent pas être importantes et bureaucratiques au point d'empêcher une réponse rapide par les pays en développement aux problèmes de santé publique. L'UE, le Japon et surtout les États-Unis insistent sur l'imposition des conditions et des restrictions à la mise en oeuvre de l'accord public de santé de Doha. Nous les invitons maintenant à oublier qu'ils sont des négociateurs commerciaux, et à répondre à un impératif plus élevé. Échouer reviendrait à conforter les pays en développement, et nos propres citoyens, dans l'idée désespérante que l'OMC ne pourra jamais être en mesure de répondre à leurs priorités. »*

Le Groupe du PSE a accordé à la question de l'accès aux médicaments la priorité la plus élevée. C'est une question humanitaire d'urgence capitale, et un test de la bonne foi des pays industrialisés. Le Groupe a donc organisé un débat au Parlement européen sur cette question, finalisé par l'adoption d'une résolution soutenant en grande partie notre position; nous avons obtenu un avis juridique discréditant quelques-unes des objections faites par les États-Unis et d'autres à la solution préconisée par les pays en développement. Et nous avons rencontré à intervalles réguliers le Commissaire au Commerce Lamy et son Cabinet pour clarifier la position du Parlement et de l'opinion publique sur cette question. Nous déplorons l'attitude du Gouvernement américain, qui se soumet aux pressions de son industrie pharmaceutique, en bloquant unilatéralement un accord de l'OMC sur cette question depuis décembre 2002.

Sur la question plus vaste de l'impact Nord/Sud de l'ADPIC, le Groupe du PSE a organisé un séminaire ouvert au public, en juin 2002, qui a accueilli des participants de pays en développement, de la société civile et des entreprises européennes, et de la Commission européenne. Il s'agissait:

- d'examiner les déséquilibres de l'accord sur les ADPIC entre les détenteurs de droits de propriété intellectuelle (PI) et l'intérêt général, plus vaste, en particulier dans les cas qui concernent les pays en développement;
- d'envisager le futur agenda des deux évaluations de l'accord sur les ADPIC, notamment sa dimension Nord-Sud et son impact sur le transfert des technologies.

Les informations présentées au cours du séminaire ont apporté une nouvelle confirmation de la nécessité d'engager des réformes radicales relatives à l'accord sur les ADPIC. En déterminant les coûts substantiels que l'accord sur les ADPIC impose à ces pays et en identifiant le peu de preuves de leurs bénéfices, ces informations remettent en question l'hypothèse selon laquelle l'accord, dans sa forme actuelle, aurait servi les intérêts des pays en développement.

Tout au long du XXI<sup>e</sup> siècle, la prospérité sera liée de manière croissante à l'accès au savoir. Sous sa présente forme, l'accord sur les ADPIC risque d'élargir le fossé du savoir qui sépare le Nord du Sud et d'élever un nouvel obstacle gigantesque au développement. Publié sur le site Internet du PSE, un rapport politique sur le séminaire définit dans les détails des propositions de réformes visant à parvenir à un meilleur équilibre entre la nécessité de stimuler la recherche et le développement et l'impératif consistant à en partager plus largement les bénéfices.

#### OMC: la situation actuelle

Concernant les deux aspects des **indications géographiques**, l'Union européenne a déposé des propositions détaillées destinées à renforcer le système. L'extension d'une plus forte protection à des produits autres que les vins et les spiritueux (entre autres) jouit du soutien appuyé des pays en développement, dont les appellations associées habituellement à leurs produits (comme le riz basmati ou le coton égyptien) sont piratées par les producteurs occidentaux. L'Union a également pris les devants en élaborant des propositions utiles visant à clarifier la relation entre l'accord sur les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique, les savoirs traditionnels et le folklore, ainsi qu'à renforcer les droits des agriculteurs.

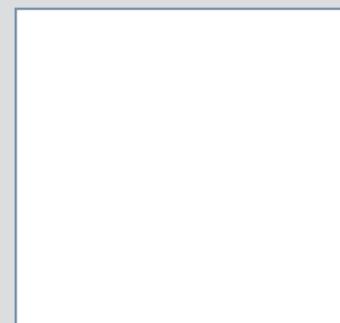
Le Groupe du PSE accueille favorablement les propositions de la Commission dans ces domaines, mais regrette le blocage apparent des discussions. Dans le même temps, nous souhaiterions des mesures plus fortes, qui renforcent notamment le respect de la Convention sur la diversité biologique, les savoirs traditionnels et le folklore et des droits des agriculteurs. Nous regrettons que rien ou presque n'indique que l'on se dirige vers une évaluation plus large de l'impact des ADPIC sur les pays en développement, évaluation qui, selon nous, devrait constituer l'axe principal de l'examen de l'Article 71.1 sur la mise en œuvre de l'accord sur les ADPIC. Nous estimons que lors du sommet de Cancun, cette question plus vaste devra jouer un rôle plus central dans le cadre de l'Agenda de Doha pour le développement, si ce dernier entend véritablement être le cycle du développement.

## INVESTISSEMENT ET CONCURRENCE

*Dans Vers un nouveau cycle de négociations de l'OMC, le Groupe du PSE plaide en faveur d'une approche plurilatérale des règles d'investissement: c'est-à-dire un accord entre les membres de l'OMC qui estiment qu'un tel accord peut leur apporter quelque chose. Nous avons également insisté sur les bénéfices potentiels des règles de concurrence internationale, tout en reconnaissant les défis politiques et administratifs majeurs que cela comporte.*

#### Décisions de Doha

La proposition visant à incorporer des règles d'investissement et de concurrence dans le programme des négociations a fait l'objet d'une controverse à Doha, où l'Union européenne était le principal partisan de cette proposition, alors que de nombreux pays en développement étaient réticents. Reconnaisant les arguments de ces deux parties, la Déclaration ministérielle a convenu que « des négociations auront lieu après la cinquième Conférence ministérielle [c'est-à-dire à Cancun] sur la base d'une décision qui sera prise, par consensus explicite, à cette session sur les modalités des négociations. » Cela a permis d'accorder à l'Union européenne les décisions de principe qu'elle avait recherchées, tandis que les membres plus sceptiques, comme l'Inde, ont pu soutenir que le début des négociations dépendait d'un accord préalable sur les modalités, accord sur lequel chaque membre disposait d'un veto potentiel.





## Activités du Groupe du PSE

Pour le Groupe du PSE, la proposition de créer un cadre de **règles générales pour l'investissement transfrontaliers** soulève des questions difficiles à propos de l'avenir de la mondialisation. De telles règles pourraient avoir des implications considérables pour le futur équilibre des droits et responsabilités entre les investisseurs et les pays d'accueil, entre les employeurs et les travailleurs, entre le Nord et le Sud, entre les entreprises et les gouvernements, entre la gouvernance nationale et la gouvernance mondiale. Afin d'aborder des questions de ce type, le Groupe a organisé un séminaire international en septembre 2002 sur *Les sociaux-démocrates et les règles d'investissement mondial*.

Lors de ce séminaire, qui était favorable à un traité multilatéral sur l'investissement, nous avons entendu que l'investissement transfrontalier stimulait la croissance et le développement, mais qu'il était entravé par la complexité, le manque de transparence et l'insécurité des règles d'investissement, en particulier dans les pays en développement. En l'absence d'un traité multilatéral, l'investissement était régi par plus de 2 000 traités bilatéraux, qui révèlent souvent un déséquilibre profond entre les parties (généralement un pays industrialisé et un pays en développement) en matière de pouvoir de négociation et rien que leur nombre et leur diversité constituent un obstacle à l'investissement.

Au cours de ce séminaire, nous avons aussi entendu de la part des négociateurs de l'Union européenne qu'un traité multilatéral éviterait bien des dangers que les critiques craignent:

- en ne couvrant que l'investissement étranger direct;
- en excluant les procédures de règlement des différends entre les investisseurs et les États;
- en limitant les négociations à quelques principes-clés: transparence, prévisibilité, non-discrimination;
- en utilisant de brèves définitions pour des concepts comme le traitement national.

À l'opposé, nous avons également entendu à cette occasion que:

- l'importance des traités sur l'investissement était exagérée: le Brésil, qui n'a conclu aucun traité sur l'investissement, était le deuxième plus grand bénéficiaire au monde d'investissements étrangers directs et la Chine, qui n'a conclu que peu de traités, était le numéro un;
- des concepts tels que le traitement national empêcheraient les pays en développement de choisir des secteurs nationaux favorables, comme l'avaient fait la plupart des pays à présent industrialisés;
- l'incorporation de concepts commerciaux comme « traitement analogue » dans le domaine bien plus complexe de l'investissement pourrait donner lieu à des réglementations épouvantables;
- bon nombre de pays en développement étaient déjà débordés par les négociations commerciales et étaient hostiles au fait de devoir mettre de rares ressources à disposition pour des négociations sur une question prioritaire pour l'Union européenne, mais pas pour eux.

Lors de ce séminaire, nous avons surtout entendu, de la part de membres du Groupe du PSE et d'invités, que le monde ne devrait pas envisager d'adopter un accord multilatéral sur l'investissement qui accorde de nouveaux droits aux investisseurs, sans établir des responsabilités correspondantes et exécutoires. L'un des grands déséquilibres de la gouvernance mondiale se situe entre, d'une part, le pouvoir et l'autonomie croissants des entreprises internationales et, d'autre part, l'érosion de mécanismes démocratiques destinés à garantir le respect des droits des citoyens. Aucun accord poursuivant sur cette voie ne serait acceptable.

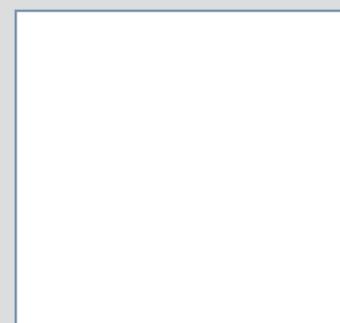
Le Groupe du PSE a également examiné les signes d'un problème croissant d'abus de pouvoir économique, comme les monopoles, le partage des marchés et les ententes sur les prix, de la part de grandes multinationales, le plus souvent au détriment des pays en développement. Nous pensons que des règles internationales sur la concurrence sont nécessaires pour contrôler les pratiques commerciales restrictives qu'exercent certaines multinationales (notamment dans le domaine du commerce des produits de base, qui se concentre fréquemment autour de quelques entreprises) et pour interdire les ententes injustifiables. Toutefois, nous reconnaissons les inquiétudes de nombreux pays en développement que les règles de concurrence de l'OMC puissent ébranler les stratégies de développement en leur supprimant le droit d'appliquer un traitement différent aux entreprises nationales (tant des monopoles publics que des entreprises privées) dans le cadre du partage des marchés.

D'après le Groupe du PSE, si les négociations sur les règles de concurrence mondiale sont ouvertes et bénéficient d'un large soutien des pays en développement, elles doivent accorder la priorité à la réglementation du comportement anticoncurrentiel des multinationales. Elles doivent interdire les ententes injustifiables et se concentrer sur les principes de base de la politique de la concurrence, tels que la transparence, l'égalité de traitement, l'équité en matière de procédure et la coopération volontaire entre les autorités antitrust. La question du développement doit être au centre des préoccupations, en accordant en particulier aux pays en développement la souplesse dont ils ont besoin pour définir leurs propres stratégies de développement industriel et en leur assurant le soutien technique et le renforcement des capacités nécessaires. Nous pensons que l'Union européenne devrait aussi se montrer sensible aux opinions des pays en développement qui ont affirmé que, en raison d'un programme de négociations déjà bien chargé, ils sont réticents à poursuivre des négociations sur une question qu'ils ne considèrent pas comme absolument prioritaire.

#### **OMC: la situation actuelle**

Le sommet de l'OMC à Doha a chargé le groupe de travail sur le commerce et les investissements, en vue du sommet de Cancun, de se pencher sur la clarification de la portée et de la définition des concepts suivants: investissement, transparence, modalités pour des engagements avant établissement, dispositions relatives au développement, exceptions, sauvegardes concernant la balance des paiements, consultations et procédures de règlement des différends. De même, le groupe de travail sur l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence a été chargé de clarifier les principes essentiels qui pourraient être traités, les dispositions relatives à la coopération volontaire et le renforcement des capacités.

Les négociateurs et les observateurs indiquent que ces deux groupes de travail ont progressé dans la clarification des positions des membres de l'OMC et dans l'identification de possibilités de consensus sur certaines questions. Cependant, de nombreuses différences d'approche subsistent et un nombre considérable de pays en développement s'opposent toujours à l'ouverture de négociations.





## DÉMOCRATIE ET TRANSPARENCE

*Dans Vers un nouveau cycle de négociations de l'OMC, nous affirmons que le prochain cycle de négociations commerciales doit aborder d'éventuels conflits entre les règles de l'OMC, les accords multilatéraux sur l'environnement, les normes de l'OIT et des accords sur le développement comme l'Accord de Cotonou. Nous demandons une amélioration de la démocratie au sein même de l'OMC afin de garantir à tous les membres de l'OMC le même accès à l'information et les mêmes chances de participer aux négociations. Enfin, nous réclamons des mesures visant à renforcer la transparence et la responsabilisation de l'OMC, notamment en créant une assemblée parlementaire de l'OMC, à organiser un dialogue plus étroit avec la société civile, à réaliser une dérestriction plus large et plus précoce des documents et à ouvrir les procédures de règlement des différends à des compétences non-commerciales extérieures.*

### Décisions de Doha

En termes généraux, la Déclaration ministérielle a exprimé un soutien en faveur de la coopération de l'OMC avec des organisations internationales actives dans les domaines de l'environnement et du développement et en faveur d'une transparence interne et externe, comprenant une diffusion plus efficace et plus rapide des informations et un meilleur dialogue avec le public. En termes plus concrets, les décisions principales adoptées consistent à :

- charger le Comité du budget de l'OMC à engager des fonds pour le renforcement des capacités (destinés en partie à améliorer la capacité de pays plus petits et plus pauvres de participer efficacement à l'OMC);
- négocier sur les améliorations et clarifications à apporter au Mémorandum d'accord sur le règlement des différends;
- négociations sur la relation entre les règles de l'OMC et les obligations commerciales énoncées dans les accords environnementaux multilatéraux (AEM), sur l'échange de renseignements entre l'OMC et les secrétariats des AEM et sur les critères pour l'octroi du statut d'observateur.

### Activités du Groupe du PSE

L'engagement du Groupe du PSE à inscrire plus fermement la question de la démocratie et de la transparence dans le programme politique l'a conduit à présenter un rapport, que le Parlement européen a adopté en octobre 2001, quelques jours avant le sommet de Doha, sur *l'ouverture et la démocratie dans le commerce international*<sup>4</sup>. Dans ce rapport, le Parlement européen :

- a attiré l'attention sur les obstacles à la participation effective des pays plus petits et plus pauvres au sein de l'OMC et a demandé une série de réformes;
- a demandé l'ouverture des réunions des instances de l'OMC à des observateurs venant d'autres organisations internationales et de la société civile;
- a formulé des propositions détaillées en vue d'une procédure plus ouverte pour le règlement des différends;
- a proposé la création d'une assemblée parlementaire au sein de l'OMC, ainsi que des mesures destinées à renforcer le contrôle parlementaire local sur la politique commerciale de chaque membre de l'OMC;
- a demandé la clarification des règles régissant la relation entre l'OMC et d'autres organisations et accords internationaux.

<sup>4</sup> Rapport A5-0331/2001, rapporteur Harlem Désir, membre du Groupe du PSE.

### OMC: la situation actuelle

En décembre 2001, l'OMC a établi le *Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement* dans le but de financer l'assistance technique et le renforcement des capacités, les membres de l'OMC annonçant une contribution de plus de 30 millions d'euros. Des rapports font penser que la qualité et la quantité du renforcement des capacités de l'OMC ont connu une amélioration, mais qu'il existe toujours de nettes différences parmi les membres de l'OMC sur l'ampleur du renforcement des capacités et sur la relation adéquate entre l'OMC et d'autres organisations lors de l'affectation.

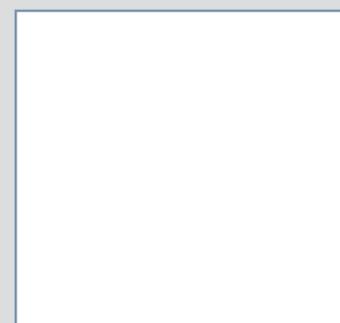
Plusieurs propositions avancées dans le contexte des négociations sur la procédure de règlement des différends soulèvent des questions de transparence. Ces propositions comprennent celles que l'Union européenne a énoncées à propos des *interventions désintéressées* (le droit pour des tiers, comme des groupes de la société civile, de soumettre des interventions non demandées aux groupes spéciaux de l'OMC chargés du règlement des différends), qui vont dans le sens que le Groupe du PSE a préconisé. Jusqu'à présent, une grande partie des pays en développement s'y opposent, car ils craignent que cet instrument soit surtout exploité par des milieux d'affaires du Nord disposant de fonds importants – danger que le Groupe du PSE<sup>5</sup> a signalé avant Doha en plaidant en faveur de mesures de protection contre de tels abus. Les États-Unis ont proposé d'ouvrir les audiences de règlement des différends au public et de rendre publiques les communications et les interventions, comme notre Groupe l'a également recommandé.

Les pays en développement et moins développés ont indiqué le déséquilibre des recours prévus dans le système du règlement des différends de l'OMC. Les mesures commerciales adoptées par l'Union européenne ou les États-Unis à l'encontre d'un petit pays en développement, en raison du non-respect par ce dernier d'une décision émise par un groupe spécial de règlement des différends, pourraient avoir des effets paralysants, tandis que les sanctions commerciales imposées dans le sens inverse seraient à peine ressenties. Plusieurs groupes de pays en développement et moins développés ont proposé d'introduire une compensation obligatoire, que ce soit par des concessions commerciales ou par un dédommagement financier. D'autres pays ont suggéré un « principe de responsabilité collective », accordant à tous les membres de l'OMC le droit et la responsabilité d'exécuter les recommandations de l'organe de règlement des différends. Le Groupe du PSE suivra avec intérêt l'évolution de ces propositions. Le cycle de Doha doit aborder l'injustice d'un système de règlement des différends qui ne permet des recours efficaces qu'à ses membres les plus puissants sur le plan financier.

Il est regrettable qu'il y ait aujourd'hui peu d'espoir de parvenir à un accord sur la réforme de la procédure de règlement des différends avant l'échéance fixée en mai 2003.

Pour ce qui est de la relation entre, d'une part, les règles et le secrétariat de l'OMC et, d'autre part, celles des accords environnementaux multilatéraux, l'Union européenne a formulé des propositions, mais il n'est pas encore possible de connaître le genre de résultat sur lequel les négociations sont susceptibles de déboucher.

<sup>5</sup> Rapport Désir, voir ci-dessus.





PARLIAMENTARY GROUP OF THE PARTY OF EUROPEAN SOCIALISTS

GROUPE PARLEMENTAIRE DU PARTI SOCIALISTE EUROPEEN

FRAKTION DER SOZIALDEMOKRATISCHEN PARTEI EUROPAS

GRUPO PARLAMENTARIO DEL PARTIDO SOCIALISTA EUROPEO

GRUPPO PARLAMENTARE DEL PARTITO DEL SOCIALISMO EUROPEO

FRACTIE VAN DE PARTIJ VAN DE EUROPESE SOCIAALDEMOCRATEN

EUROOPAN SOSIALIDEMOKRAATTISEN PUOLUEEN PARLAMENTTIRYHMÄ

DE EUROPEISKA SOCIALDEMOKRATERNAS PARLAMENTSGRUPP

GRUPO PARLAMENTAR DO PARTIDO SOCIALISTA EUROPEU

DE EUROPÆISKE SOCIALDEMOKRATERS GRUPPE

ΚΟΙΝΟΒΟΥΔΕΥΤΙΚΗ ΟΜΑΔΑ ΤΟΥ ΕΥΡΩΠΑΪΚΟΥ ΣΟΣΙΑΔΙΣΤΙΚΟΥ ΚΟΜΜΑΤΟΣ



EUROPEAN PARLIAMENT  
RUE WERTZ - B-1047 BRUSSELS  
TEL.: +32 2 284 21 11  
TEL.: STRASBOURG: +33 3 88 17 40 01  
INTERNET: <http://www.europarl.eu.int/pes/>